

**Centraide Haute-Côte-Nord
Manicouagan**

États financiers
Au 31 mars 2021

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent des produits sur les charges, l'actif à court terme, les apports reportés, l'actif net et les flux de trésorerie. Nous avons, par conséquent, exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada
Le 12 mai 2021

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A128584

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

PRODUITS

Dons de campagne	881 230 \$	715 355 \$
Dons non récurrents	136 217	-
Intérêts	2 616	3 296
Subventions (annexe A)	309 513	-

	1 329 576	718 651
--	-----------	---------

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS (annexe C)

	65 253	104 105
--	--------	---------

FRAIS DE PROGRAMMES

Allocations aux organismes (annexe B)	851 131	517 600
Programmes - Centraide (annexe E)	128 413	84 488

	1 044 797	706 193
--	-----------	---------

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT

	284 779	12 458
--	---------	--------

AUTRE ÉLÉMENT

Aide gouvernementale	20 000	-
----------------------	--------	---

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

	304 779 \$	12 458 \$
--	------------	-----------

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

	Investi en immobili- sations corporelles et actif incorporel	Affecté	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	2 397 \$	38 685 \$	263 702 \$	304 784 \$	292 326 \$
Excédent des produits sur les charges	(1 170)	-	305 949	304 779	12 458
Investissement en immobilisations corporelles et actif incorporel, net des apports reportés afférents	10 594	-	(10 594)	-	-
Affectations internes (note 10)	-	(38 685)	38 685	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	11 821 \$	- \$	597 742 \$	609 563 \$	304 784 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

BILAN

Au 31 mars

2021

2020

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	21 063 \$	44 697 \$
Compte épargne	696 786	436 343
Créances (note 3)	8 201	1 400
Frais payés d'avance	4 539	3 338

730 589 485 778

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

5 552 2 397

ACTIF INCORPOREL (note 5)

9 042 -

745 183 \$ 488 175 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	92 847 \$	9 208 \$
Apports reportés (note 7)	-	174 183

92 847 183 391

DETTE À LONG TERME (note 8)

40 000 -

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL (note 9)

2 773 -

135 620 183 391

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	11 821	2 397
Affecté (note 10)	-	38 685
Non affecté	597 742	263 702

609 563 304 784

745 183 \$ 488 175 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	304 779 \$	12 458 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	657	340
Amortissement d'un actif incorporel	740	-
Amortissement des apports reportés afférents à un actif incorporel	(227)	-
	<u>305 949</u>	<u>12 798</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<u>(98 546)</u>	<u>148 371</u>
	<u>207 403</u>	<u>161 169</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 812)	-
Acquisition d'un actif incorporel	(9 782)	-
	<u>(13 594)</u>	<u>-</u>

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Obtention de financement supplémentaire	40 000	-
Augmentation des apports reportés afférents à un actif incorporel	3 000	-
	<u>43 000</u>	<u>-</u>

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

236 809 161 169

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

481 040 319 871

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

717 849 \$ 481 040 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	21 063 \$	41 949 \$
Compte épargne	<u>696 786</u>	<u>277 922</u>
	<u>717 849 \$</u>	<u>319 871 \$</u>

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, recueille des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les dons sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont perçus, à l'exception des dons grevés d'affectations externes. Par conséquent, aucun don à recevoir n'est comptabilisé.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme engage des frais de gestion et d'administration générale afin de soutenir ses secteurs de fonctionnement. Il répartit ces frais entre les frais de collecte de fonds et les programmes en utilisant la méthode de répartition fondée sur les heures consacrées aux activités réalisées. Selon cette méthode, les frais de gestion et d'administration générale tels qu'ils figurent aux annexes A et C sont répartis comme suit :

- L'Organisme impute 60 % aux frais de collecte de fonds et 40 % aux programmes.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres qu'avec les membres de la direction qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire au taux suivant :

Équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %

Actif incorporel

Le site Web est comptabilisé au coût.

L'amortissement de l'actif incorporel et des apports reportés afférents est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Allocations aux organismes

Les allocations aux organismes sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont payées ou à payer lorsque les sommes sont engagées et autorisées par une résolution du conseil d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

3. CRÉANCES

	2021	2020
Taxes à la consommation	1 192 \$	1 400 \$
Subventions à recevoir	7 009	-
	8 201 \$	1 400 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	3 402 \$	1 345 \$	2 057 \$	2 397 \$
Équipement informatique	3 812	317	3 495	-
	7 214 \$	1 662 \$	5 552 \$	2 397 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisme a radié de l'équipement de bureau.

5. ACTIF INCORPOREL

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	9 782 \$	740 \$	9 042 \$	- \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Comptes fournisseurs	1 792 \$	74 \$
Allocations aux organismes	83 496	3 500
Salaires et vacances courus	7 559	5 634
	92 847 \$	9 208 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des dons reçus de Centraide du Grand Montréal non dépensés qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à la prochaine campagne et à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2021	2020
SOLDE , début de l'exercice	174 183 \$	- \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(174 183)	-
Montants reçus au cours de l'exercice	-	174 183
SOLDE , fin de l'exercice	- \$	174 183 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts ni modalités de remboursement jusqu'au 31 décembre 2022, portant intérêt au taux de 5 % par la suite, échéant en décembre 2025 ¹	40 000 \$	- \$

Les remboursements en capital estimatifs de la dette à long terme à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023 - 40 000 \$

¹ L'Organisme devra rembourser la subvention d'un montant de 20 000 \$ reçue en 2020 dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, si l'emprunt n'est pas remboursé avant le 1er janvier 2023.

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL

Les apports reportés afférents à un actif incorporel représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'un site Web. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL (suite)

	2021	2020
Apports affectés à l'achat d'un site Web	3 000 \$	- \$
Montants amortis dans les résultats	(227)	-
SOLDE, fin de l'exercice	2 773 \$	- \$

10. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté un montant de 32 200 \$ dans les programmes Centraide et il a utilisé un montant de 70 885 \$ en lien avec ces programmes pour ainsi porter le solde au 31 mars 2021 à 0 \$ (2020 - 38 685 \$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités.

12. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire majeure qui continue d'avoir des conséquences sur l'économie. À date, cette pandémie n'a pas eu de conséquences majeures négatives sur les activités de l'Organisme, les résultats de l'exercice et les flux de trésorerie. Il est cependant impossible d'estimer l'incidence globale future de cet événement pour le moment.

Par ailleurs, la direction de l'Organisme a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. Elle a obtenu un emprunt dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes afin de financer les activités courantes de l'Organisme.

13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

A - SUBVENTIONS

Centre intégré de santé et de services sociaux	22 380 \$	- \$
Emploi et développement social Canada - Fonds pour les aînés	34 742	-
Emploi-Québec	8 494	-
Fondation Lucie et André Chagnon	25 375	-
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	218 295	-
Amortissement des apports reportés afférents à un actif incorporel	227	-
	<hr/>	
	309 513 \$	- \$

B - ALLOCATIONS AUX ORGANISMES

Allocations aux organismes	564 000 \$	517 600 \$
Fonds d'urgence local	32 218	-
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	202 951	-
Fonds pour les aînés	33 362	-
Projet Fondation Lucie et André Chagnon	18 600	-
	<hr/>	
	851 131 \$	517 600 \$

C - FRAIS DE COLLECTE DE FONDOS

Salaires et avantages sociaux	42 465 \$	57 244 \$
Cotisations et affiliations	-	6 336
Frais de gestion et d'administration générale (annexe B)	12 954	12 749
Frais postaux	-	1 081
Intérêts et frais bancaires	874	743
Matériel de campagne	6 519	22 056
Publicité et promotion	2 441	3 896
	<hr/>	
	65 253 \$	104 105 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

D - FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assurances	841 \$	410 \$
Électricité	365	447
Fournitures de bureau et papeterie	3 761	3 088
Frais de déplacements	1 106	3 448
Frais de formation	1 152	470
Loyer	4 411	4 285
Photocopies et location	1 798	2 397
Services professionnels	4 138	4 044
Télécommunications	2 620	2 320
Amortissement des immobilisations corporelles	657	340
Amortissement d'un actif incorporel	740	-
	21 589	21 249
Attribution aux frais de collecte de fonds	(12 954)	(12 749)
Attribution aux programmes - Centraide	(8 635)	(8 500)
	- \$	- \$

E - PROGRAMMES - CENTRAIDE

Salaires et avantages sociaux	46 955 \$	53 418 \$
Cotisations versées à Centraide Canada	5 297	5 608
Frais de gestion et d'administration générale (annexe B)	8 635	8 500
Programme "Mobilisation communautaire"	39 664	13 968
Programme "Retour en classe"	888	2 138
Programme "Secours aux familles"	6 980	856
Programme "Vers un chez soi"	19 994	-
	128 413 \$	84 488 \$